

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

DECADI 10 Pluviôse.

(Era vulgaire)

Samedi 30 Janvier 1796.

Arrivée de la fille de feu Louis XVI à Vienne, et sa réception par l'empereur et l'impératrice. — Assurance donnée par le roi d'Angleterre à l'empereur, de ne faire la paix avec la France que conjointement avec lui. — Avertissement du ministre des finances sur l'émission d'une nouvelle monnaie. — Discussion au conseil des cinq cents sur la pétition du citoyen Vaublanc. — Résolution portant que tous les instrumens qui ont servi à la fabrication des assignats seront brisés le 30 pluviôse.

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n^o. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 10 janvier.

Madame de France est arrivée ici hier au soir, ainsi qu'on l'avoit annoncé; elle étoit accompagnée de l'archiduchesse Marie-Charlotte qui étoit allée à sa rencontre, & qui lui a donné des marques du plus tendre intérêt. Cette princesse, après avoir quitté ses habits de voyage & pris l'habit de cour, s'est rendue chez LL. MM. impériales, qui l'ont accueillie avec la plus vive tendresse: le même jour elle a soupé avec toute la famille impériale.

Les préparatifs de guerre dans tous les états héréditaires sont immenses, puisqu'on les évalue à 60 millions de florins, qui sont déjà à la disposition du gouvernement. On doit ajouter aux troupes dont nos armées sur le Rhin doivent être augmentées 25 mille hommes tirés de la partie de la Pologne qui vient d'échoir en partage à la maison d'Autriche, & on compte beaucoup sur ce renfort, d'autant plus qu'on sait que le soldat polonais est endurci à la fatigue & naturellement brave. Reste à savoir si les Polonais, qui ont montré tant de goût & d'amour pour la liberté, se feront aisément à la rigueur de la discipline allemande.

Il paroît que notre cour n'a pas été exempte de toute inquiétude sur les vues de l'Angleterre relatives à une

pacification avec la France, puisque nos papiers disent que l'empereur vient de recevoir des assurances positives que le roi de la Grande-Bretagne restera fidèle à ses engagements, & qu'il ne fera de paix avec les Français que conjointement avec sa majesté impériale & sous des conditions honorables.

Depuis quelques jours, les couriers extraordinaires pour Londres, Pétersbourg & Berlin, se sont fort multipliés; ce qui fait supposer qu'il y a un redoublement d'activité dans la politique du moment.

La Porte a fait demander à notre cour quel parti elle prendroit si elle étoit entraînée dans une guerre avec la Russie. On croit que la réponse à cette question est faite dans les engagements de la triple alliance conclue récemment.

Les fonds publics ont haussé ici de 5 pour 100 depuis la nouvelle de l'armistice.

On mande de Constantinople que les préparatifs guerriers sont continués avec la plus grande activité, & qu'on évalue à 40 mille hommes les troupes exercées à l'europeenne.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 18 janvier.

Un courrier de Pétersbourg, arrivé à Varsovie à la fin de décembre, a donné la nouvelle que le partage de la Pologne avoit été publié à Pétersbourg, ainsi qu'à Grodno; que le roi a reçu l'assurance d'un entretien convenable & du paiement de ses dettes, ainsi que de la liberté d'aller vivre en Italie, mais seulement après la paix générale.

Les troupes prussiennes étoient attendues à Varsovie, du 1^{er} au 10 janvier. M. de Hoym, ministre de justice, devoit y arriver aussi pour recevoir le serment de fidélité des habitans.

La gazette de Florence, du 2 janvier, annonce sous la date de Turin, du 23 décembre, que suivant des dépêches arrivées à la cour, les Français avoient fait

une irruption dans le duché d'Aost, après avoir surpris les retranchemens du prince Thomas, où ils avoient enlevé deux compagnies de pionniers & des munitions de guerre. Ce récit a de quoi paroître incroyable, vu les obstacles insurmontables qu'opposent, dans cette saison, les Alpes couvertes de neige : d'ailleurs cet événement doit avoir eu lieu du 19 au 21 décembre; or, il seroit d'une telle importance que le gouvernement français n'auroit pas manqué de le publier. (On l'ignoroit encore à Paris, le 8 janvier, c'est-à-dire, à 20 jours de sa date. Nous ne tarderons pas à savoir à quoi nous en tenir sur cette nouvelle si étrange).

H O L L A N D E.

De la Haye, le 12 janvier.

On croit généralement que l'Angleterre fera les plus grands efforts pour rendre à l'empereur ses Pays Bas, & nos provinces au stathouder, sur-tout si elle peut décider le roi de Prusse à l'aider dans cette entreprise. Si cela est, il faut donc se préparer à la guerre. Mais qu'est-ce que la guerre & tous ses fléaux en comparaison de la liberté, de l'égalité! Quoi qu'il puisse arriver, le printemps prochain, si la paix ne se fait pas, 60000 hommes de troupes nationales entreront en campagne, & s'il le faut, nous mettrons en réquisition les hommes & les fortunes; nous ne négligerons rien pour nous rendre dignes de nos freres les français.

En attendant que nous soyons dans la nécessité d'user de ces moyens extrêmes, nous espérons obtenir beaucoup du despotisme des vrais bataves. Au mois de mai, Amsterdam aura donné 4 vaisseaux de ligne, Rotterdam 2, la Zélande 1, Friselande 1, Horn & Enkhyzen 1, outre plusieurs autres vaisseaux, de manière qu'au printemps nous aurons une flotte de 40 voiles.

On assure que le gouvernement français a consenti à n'exiger qu'à la paix le paiement de ce qui lui reste dû des contributions, & cela pour nous precurer la facilité de construire un plus grand nombre de vaisseaux.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 3 pluviôse.

Au moment où la suspension d'armes, conclue entre les armées républicaines & celles de l'empereur, laissoit un peu respirer les habitans des deux rives du Rhin, l'on a été étonné tout d'un coup d'apprendre que le général Jourdan avoit envoyé des ordres très-précis à Dusseldorf pour démolir tous les bâtimens qui sont dans les avenues de cette ville en grand nombre, parmi lesquels plusieurs sont de la plus grande beauté. Déjà l'on est occupé à démolir avec la plus grande activité ceux qui sont à droite & à gauche de la chaussée de Beuract, depuis Oberbilick jusqu'aux portes de la place. Les propriétaires de ces bâtimens ont d'abord expédié un courier au général en chef Jourdan, afin de l'engager à suspendre l'exécution d'un pareil ordre; mais avant son retour la plupart des bâtimens seront entamés.

Les mêmes lettres qui nous donnent ces détails ajoutent que le général palatin Yedewiy est arrivé depuis peu à Dusseldorf, afin de se concerter avec le général Hatry sur les différens objets relatifs à la suspension d'armes.

Les rôles de l'emprunt forcé, depuis six mille livres jusqu'à quinze cents livres inclusivement, sont les seuls qui ont été distribués jusqu'à ce moment dans le départe-

tement de la Dyle. La plupart des individus taxés en cette ville ont déjà payé le premier tiers des sommes demandées, & quelques-uns même ont payé le capital en entier. En général, ce département est un de ceux où les administrateurs aient mis le plus de zèle dans la répartition & le recouvrement des deniers.

C'est décadi prochain que tous les fonctionnaires publics attachés à la république doivent prêter le serment de haine éternelle à la royauté & signer leurs déclarations au procès verbal.

Des commissaires & des agens de la république, qui, depuis leur entrée dans ce pays, ont fait les fortunes les plus considérables, & qui étalent le luxe le plus scandaleux, ont été taxés dans l'emprunt forcé. Ces honnêtes agens ont jeté les hauts cris d'un pareil acte de justice, & ils ont envoyé au directoire & aux ministres de réclamations très-hardies à ce sujet. Le ministre des finances, sans leur répondre directement, a écrit de nouveau une lettre au département de la Dyle, dans laquelle il exhorte les administrateurs à ne point épargner les sang-sues publiques.

F R A N C E.

De Paris, le 9 pluviôse.

Le ministre des finances vient de faire publier qu'il a été émis des rescriptions en numéraire, remboursables à trois mois de date à bureau ouvert à la trésorerie : ces rescriptions sont de 2000, 1000, 500, 100 & 50 livres. Il y en a déjà en circulation.

On frappe en même-temps à la monnaie des pieces d'or & d'argent; les pieces d'argent sont de la valeur de cinq francs, désignée en toutes lettres d'un côté dans une couronne de chêne avec ces mots : *République Française*. Au revers, on voit un Hercule qui réunit les mains de la liberté & de l'égalité, avec ces mots : *Union et Force*.

Le jury d'accusation a renvoyé en liberté les journalistes qui avoient été mis en arrestation par des ordres motivés de sûreté générale, attendu qu'il n'existe d'autre loi contre la liberté de la presse que l'article du code pénal qui punit la provocation au meurtre, à l'incendie & autres crimes de cette nature.

Les villes frontieres de la république concourent avec un zèle vraiment patriotique, ainsi que la plupart de celles de l'intérieur, à fournir à l'état les moyens de repousser l'ennemi. On écrit du département de la Meurthe, que sur 34 millions 829 mille livres en assignats formant la part contributive de la commune de Nancy dans l'emprunt forcé, dès le 30 nivôse il avoit déjà acquitté près de 22 millions, c'est-à-dire, plus des deux tiers.

On ne peut concevoir par quelle fatalité le concert l'ensemble qui régnent entre le corps législatif chargé de la formation des loix, & le directoire exécutif chargé de les faire exécuter, se trouvent contrariés par des arrêtés particuliers & arbitraires des délégués du directoire dans les départemens où ils sont en mission. Les faits consignés dans divers papiers publics sont vraiment propres à altérer la confiance des peuples envers le gouvernement. On lit dans quelques-uns de ces papiers que ces délégués se permettent d'interrompre la circulation de certains écrits périodiques que le gouvernement a permis, & ils ajoutent à cette mesure arbitraire l'attitude non moins reprochable & inconstitutionnel de faire

« arcérer les citoyens qui, sur la foi publique, favorisent ou secondent la circulation des écrits que le proconsulat frappe de proscription.

Veut-on nous ramener au vandalisme de nos derniers tyrans ou au despotisme royal qui comprimoit vainement la pensée de l'homme libre, laquelle a cependant fini par sapper le despotisme & les despotes ? Qu'on y prenne garde ; des moyens de rendre le gouvernement haïssable, celui-ci est l'un des plus infaillibles, sur-tout si le peuple est exposé à voir souvent la constitution qu'il a acceptée en contradiction avec la volonté arbitraire & toute puissante de divers délégués, & celle-ci l'emporter sur la loi.

Souvenirs de mes Voyages en Angleterre. Second extrait.
Voyez le numéro 107, 17 nivôse).

C'est une chose plaisante que la tournure d'adage que certains hommes donnent à des observations précipitées & dures ; par exemple, M. de Lauraguais, au retour de son voyage en Angleterre, disoit « qu'il n'avoit trouvé » dans ce pays de poli que l'acier, de fruits mûrs que » les pommes cuites ». L'auteur des *Souvenirs* fait justice de ces sortes d'observateurs ; mais il rapporte un mot de M. Walpole, qui ne paroitra guere moins bisarre : « Il n'y a qu'à noyer une moitié de l'Europe pour assurer le bonheur de l'autre ». Nous en cherchons le sens, même après que notre voyageur en a voulu donner un. Cela a l'air, au premier coup d'œil, d'une sentence de Robespierre ou de Carrier. C'est ainsi qu'ils vouloient soulager la population à l'aide des échafauds & des bateaux à soupape. M. Walpole, homme très-différent de ceux-là, vouloit, dit-on, exprimer combien il est utile aux Anglais d'être entourés de l'Océan & détachés de l'univers, comme a dit Virgile. *Toto divisos, orbe britannos*. « La liberté, dit notre voyageur, régnera tous jours plus facilement au milieu des orages de la mer, » ou à l'abri de quelques rochers escarpés, que dans de » vastes & paisibles plaines. L'insulaire, protégé par l'élément qui l'environne, tant qu'il a cette puissance pour amie, n'en a point d'autre à redouter, & tout l'invite à se la rendre favorable ; car les soins qu'il est obligé de prendre pour assurer sa subsistance, ou pour accroître sa richesse, deviennent en même-tems pour lui les moyens les plus assurés de force & de défense ; sa marine est tout à-la-fois son industrie & son armée. Il est chez lui quand il veut ; il n'est chez les autres que quand il en a besoin ; il n'entretient avec eux que les seuls rapports qui peuvent convenir à ses goûts, à ses intérêts, à son ambition ». Ce commentaire, si c'en est un, vaut beaucoup mieux que le mot de M. Walpole.

« Je ne sais quel air de propriété, de propriété, de sécurité, m'a frappé, dit l'auteur, dans tous les lieux que j'ai parcourus ; c'est là vraiment le charme qui distingue & qui embellit cette heureuse contrée, à qui d'ailleurs la nature a refusé bien des avantages qu'elle s'est plu à prodiguer à d'autres climats ». Il observe la contenance des hommes libres, fort différente de cet air de liberté que nous avions nous autres Français, que nous prenions entre tous les peuples, dès-long-tems avant notre révolution. « On ne retrouve point chez les Anglais cette légèreté, cette facilité de maintien, d'habitude de mouvement qui semble éloigner toute apparence de gêne & de contrainte ». Notre fameux maître de dans Marcel, qui enseignoit l'air aisé, étoit consterné

en regardant l'air contraint d'un lord Anglais qui vint un jour lui demander des leçons. On vous croiroit, disoit-il, l'esclave d'un électeur allemand ; (l'air d'un sujet du roi étoit donc bien différent suivant Marcel). L'Anglais annonce un sentiment de son être plus réfléchi, moins exempt de doute : « Il est un empire auquel il a l'habitude d'être soumis ; mais cet empire, il l'aime, il le respecte ; c'est celui de la loi ; il sait tout ce que cette loi lui permet ; ce qu'il sait mieux encore, c'est tout ce qu'elle lui assure... Il ne croit pas pouvoir tout oser ; mais satisfait de ses droits, il est bien sûr de ce qu'il est, de ce qu'il a, de ce qu'il peut, de ce que lui doivent les autres, de ce qu'il leur doit lui-même ». Nous ne savons pas si les Anglais méritent le compliment que leur fait ici le républicain voyageur ; mais il est toujours bon de relever ce sentiment de ses droits & de sa dignité, comme l'apanage d'un peuple libre.

On voit que l'auteur des *Souvenirs*, exempt de subtilité & d'emphase, sait remonter à la source des causes politiques, & en descendre ensuite le cours. Il a montré dans la position de l'Angleterre la raison du caractère anglais ; dans ce caractère & cette position, il trouve celle de la richesse nationale ; dans cette richesse, il voit le principe de beaucoup de choses qui furent louables & heureuses, qui ont pris un accroissement extrême & un degré d'élévation qui devient une menace de ruines. Ce n'est pas, comme le docteur Price & ses échos, dans le défaut de représentation nationale qu'il trouve des sujets de craindre pour cette isle heureuse ; c'est dans l'espece de pléthore dans laquelle paroît dégénérer sa santé & sa prospérité politique ; c'est dans ce regorgement de richesses, & dans les résultats, dit-il, de cette dernière influence qui me paroissent avoir l'énergie la plus étendue & la plus incalculable. Pourquoi l'Angleterre est-elle si bien cultivée ? parce qu'elle est riche. Pourquoi l'Angleterre est-elle si libre ? parce qu'elle est riche. Pourquoi l'Angleterre est-elle si puissante ? parce qu'elle est riche. Pourquoi l'Angleterre attache-t-elle aujourd'hui véritablement si peu de prix aux jouissances des lettres & des arts ? parce qu'elle est trop riche. Avec tous les avantages qu'elle doit à sa constitution politique, au progrès de son agriculture, de ses fabriques, de son commerce, de sa marine, de ses colonies, pourquoi l'Angleterre n'est-elle pas plus paisible & plus heureuse ? parce qu'elle est trop riche, parce qu'elle a tous les inconvéniens de la richesse, & n'estime plus gueres d'autres avantages que ceux que peut procurer la richesse ; au physique comme au moral, son soleil, c'est l'or... »

Cette leçon vaut bien un fromage, sans doute ;

mais les Anglais n'en profiteront pas. Ce sera le tems qui tuera la richesse, quand la richesse aura tué l'état. De leur cadavre naîtront d'autres formes, une autre vie, un autre ordre qui se désordonnera à son tour. *Cuncta renascuntur*. On me faisoit un jour la description d'un tableau du Poussin, que je n'ai jamais vu : *Il bello del tempo*. C'est un branle, où la Pauvreté, le Travail, la Richesse, le Luxe dansent au son de la lyre du Tems. Le Poussin a fait aussi danser les Heures au palais *Rospigliosi* à Rome. La Pauvreté empoigne le Travail ; le Travail amène la Richesse ; celle-ci donne la main au Luxe, qui est ressaisi par la Pauvreté.

CORPS LÉGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENT.

Présidence du citoyen CAMUS.

Séance du 9 pluviôse.

On lit une lettre du général Kermoran, commandant à Valenciennes, qui envoie, au nom de la garnison de cette place, un don patriotique de 32,218 liv. — Le conseil ordonne la mention honorable.

Des habitans de Montauban, département du Lot, réclament, dans une adresse dont un secrétaire donne lecture, contre la nomination du juge de paix de leur commune & de ses assesseurs; ils assurent que ces élections ont été faites d'une manière contraire aux loix & au vœu des citoyens. Ils demandent qu'elles soient cassées. — Renvoyé au directoire exécutif.

Un membre demande, comme un acte de justice, que le conseil applique au paiement des intérêts, la loi qui suspend le remboursement des capitaux. — Renvoyé à la commission chargée de cet objet.

Un membre présente un projet de résolution, au nom de la commission chargée d'examiner les réclamations qui se sont élevées sur les opérations de diverses assemblées primaires; la commission propose d'annuler, comme illégale, la nomination du juge de paix du canton de Castillon, département de l'Arriège, & de ses assesseurs. Ce projet de résolution est fondé sur des pièces dont le rapporteur a donné lecture, & d'où il résulte que le vœu des citoyens n'a pas été complet & libre dans les assemblées primaires où ces élections ont eu lieu. — Ce projet de résolution est adopté.

Deledoy, par motion d'ordre, présente un projet de résolution tendant à substituer une garde de gendarmerie rurale à celle des sergens messiers. Il se fonde sur ce que les messiers n'étant surveillés par personne commettent souvent eux-mêmes les délits qu'ils sont chargés d'empêcher & de réprimer.

Il n'en sera pas de même d'un corps discipliné; on ne choisira que des citoyens d'une probité connue; on exigera d'ailleurs qu'ils sachent lire & écrire; ils pourront sur-le-champ dresser des procès-verbaux en règle; le service enfin sera mieux fait par cinq gendarmes dans un canton que par quinze messiers.

Ce projet de résolution est renvoyé à une commission qui sera nommée à cet effet.

On donne une seconde lecture de la pétition du citoyen Vaublanc, lue hier dans un moment où le conseil a jugé qu'il n'étoit pas assez nombreux pour délibérer sur cet objet.

Plusieurs voix réclament l'ordre du jour; Pastoret demande la parole contre cette proposition: quelques mots, dit-il, ou plutôt quelques dates, suffiront, à mon avis, pour éclairer le conseil sur le parti qu'il doit prendre dans cette circonstance. Pas de doute que la condamnation prononcée contre Vaublanc ne doive avoir son effet; si cette condamnation ou même sa mise en jugement sont antérieures à sa nomination au corps législatif; mais il est évident aussi que si elles sont postérieures à cette nomination, la condamnation, aux termes de la constitution, est nulle & contraire aux loix. Or, Vaublanc a été élu député au corps législatif le 24 vendémiaire, & sa mise en jugement n'est que du 25, & ici je prends pour sa mise en jugement l'arrêt du comité de sûreté générale qui ordonne qu'il sera traduit devant une com-

mission; arrêté qu'à la rigueur on pourroit ne pas considérer comme un acte d'accusation. Je demande donc que le conseil ne prenne pas dans cette importante affaire une décision hâtive; je crois qu'il est de sa justice, de son devoir, de renvoyer la pétition du citoyen Vaublanc à l'examen d'une commission qui sera chargée d'examiner les faits & de vous en faire un rapport.

Villers obtient la parole après Pastoret. « Citoyens, dit-il, les nouveaux efforts des ennemis de la république ne doivent pas prospérer à leurs funestes desseins, & qui redoublent leur audace; leur audace sera toujours fondée, leurs espérances trompées, & la république triomphera de toutes leurs perfidies.

Il ne s'agit pas d'examiner quelle influence Vaublanc a eu dans les journées de vendémiaire; quels ont été à cette époque les délits dont il s'est rendu coupable, & si sa nomination au corps législatif par le département de Seine & Marne suffit pour couvrir ses crimes; il ne s'agit pas d'examiner si, dans l'état où il se trouve, Vaublanc peut réclamer les faveurs d'une constitution qu'il a violée dès sa naissance; mais seulement si vous pouvez délibérer sur sa pétition; si même vous pouvez vous y arrêter un moment sans laisser de l'incertitude sur votre attachement à la constitution.

Par l'article XXXXVI de cette constitution, il est défendu au corps législatif d'exercer le pouvoir judiciaire. La convention, malgré l'immensité de ses pouvoirs, a reconnu plusieurs fois cette grande vérité, & nous sommes arrivés au moment où il doit nous être permis de réclamer un principe qu'on a maintes fois invoqué, quand vous gémissiez de ne pouvoir arracher à l'injustice & à la cruauté des citoyens plus à plaindre que coupables?

Est-ce donc pour des hommes criminels, pour les assassins de la convention, pour les défenseurs des rois que vous montrerez une indulgence que vous avez été obligés de vous interdire pour les amis de la république. Je suis persuadé que nulle puissance au monde n'a le pouvoir d'annuler le jugement contre lequel on réclame. Ah! toujours nous verserons des pleurs sur la tombe des patriotes immolés chaque jour par la vengeance, la cruauté & la rage contre-révolutionnaire. Mais vous serez éternellement inflexibles pour les infâmes conspirateurs. Je demande l'ordre du jour ».

N. B. Nous ferons connoître la suite de cette séance. Le conseil a passé à l'ordre du jour sur la pétition du citoyen Vaublanc; il a pris ensuite une résolution portant que, le 30 de ce mois, tous les instrumens qui ont servi à la fabrication des assignats seront brisés; la commission des finances s'est assurée que, conformément à la loi, le nombre de ceux mis en circulation n'ont jamais excédé 40 milliards; & de cette somme il faut diminuer tout ce qui en est rentré depuis l'époque fixée à ces émissions.

Bourse du 9 pluviôse.

Amsterdam.....	$\frac{9}{32} \frac{27}{178}$	Louis.....	5300-275-300.
Hambourg.....	37,000.-172 esp.	Ecus.....	5160-175.
Madrid.....	2100.	Lingot d'argent.....	
Cadix.....	2100.	Inscriptions.....	125-20-10-15-
Gènes.....	18,500.-88 espee.		5-112.
Bâle.....	$\frac{3}{4} \frac{1}{2}$		

Café, 325. — Sucre d'Hambourg, 330. — Sucre d'Orléans, 270. — Savon de Marseille, 220. — Chandelle, 130.

N
Arrivé
la l
faits
journ
Le
tiques
Le
pour
souv
Le
pour
pour
To
Il vi
la Mar
Espagn
çais qu
servir
que no
critiqu
les Fra
Saint-M
On
des Esp
à la co
traités
entre
tanniq
l'Espag
S'il
trional
Unis e
actuel
maintie